

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Le Poislay, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 Mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Nb de membres en exercice :	11
Nb de membres présents :	10
Nb de votants :	10

Délibération n° 08-2024

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 Février 2023 est soumis à approbation.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

.....

Délibération n° 09-2024

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 Budget communal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.....

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n° 10-2024

Approbation du Compte Administratif de l'année 2023 Budget communal

Le Conseil Municipal ayant :

- ◆ 11 conseillers municipaux en exercice,
- ◆ 10 conseillers municipaux présents,

A délibéré, sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Séverine COIGNEAU, Maire, sous la Présidence de Madame Andrée SAVIGNY, 1^{ère} Adjointe.

A approuvé par :

- ◆ 10 voix « pour »,

le compte administratif de l'exercice 2023.

.....

Délibération n° 11-2024

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le conseil municipal, par 11 voix « pour » :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

- Un **excédent** cumulé de fonctionnement de **435 979,87 €**
- Un **déficit** cumulé d'investissement de **14 007,75 €**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde disponible, soit **421 972,12 €** sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

.....

Délibération n° 12-2024

Vote des taxes 2024

Madame le Maire présente au Conseil les taux des taxes locales qui doivent être votés en 2024. Elle rappelle au Conseil que depuis 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est rétabli pour les communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Vote à l'unanimité** les taux suivants pour les taxes locales de l'année 2024

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

TAXES	TAUX	Produit Fiscal attendu
Foncière (bâti)	41,50	76 900
Foncière (non bâti)	39,91	32 926
Taxe d'habitation résidence secondaire	10,66	7 441

Soit un total produit fiscal attendu de 117 267 €

.....

Délibération n° 13-2024

Attribution de subventions aux associations 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 10 voix « pour », décide d'attribuer les subventions suivantes :

Comite organisation Circuit Egvonne.....	50,00 € (art. 657401)
Tennis Club.....	50,00 € (art. 657403)
ADMR Perche Vendômois.....	50,00 € (art. 657407)
Coopérative scolaire Ecole primaire.....	60, 00 € (art. 657408)
Judo club	50,00 € (art. 657412)
Association des Parents d'Elèves.....	50,00 € (art. 657413)
USCD.....	50,00 € (art.657414)
Souvenir Français.....	45,00 € (art. 657415)
Ass. ACPG de Droué.....	50,00 € (art. 657417)
Animacynes.....	30,00 € (art. 657419)
Secours Catholique.....	30,00 € (art.657421)
Association des Conciliateurs de justice.....	30,00 € (art.657425)
AFM (Téléthon).....	40,00 € (art.657427)
Aux noms de tous les chiens	50,00 € (art. 657436)

.....

Délibération n° 14-2024

Vote du Budget Primitif de la Commune - Exercice 2024

Madame le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✓ Adopte le budget primitif de la commune pour 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recette de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 609 268,96 €
 - Section d'investissement : 141 883,75 €
-

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n° 14-2024

Vote du Budget Primitif de la Commune - Exercice 2024

Madame le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✓ Adopte le budget primitif de la commune pour 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recette de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 609 268,96 €
- Section d'investissement : 141 883,75 €

.....

Délibération n° 15-2024

Application de la fongibilité des crédits

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, Madame Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- AUTORISENT Madame Le Maire à procéder, à compter du 1er Janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- PRÉCISENT que Madame Le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

.....

Délibération n° 16-2024

Budget Assainissement – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.....

Délibération n° 17-2024

Budget Assainissement – Approbation du Compte Administratif de l'année 2023

Le Conseil Municipal ayant :

- ◆ 11 conseillers municipaux en exercice,
- ◆ 10 conseillers municipaux présents,

A délibéré, sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget de l'Assainissement, dressé par Madame Séverine COIGNEAU Maire, sous la Présidence de Madame André SAVIGNY, 1^{ère} Adjointe.

A approuvé par :

- ◆ 10 voix « pour »

le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de l'assainissement.

.....

Délibération n° 18-2024

Budget Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'Affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un **excédent** cumulé de fonctionnement de **22 422,71 €**
- Un **excédent** cumulé d'investissement de **2 643,11 €**

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde disponible, soit 22 422,71 € sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

.....

Délibération n° 19-2024

Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif 2024

Madame le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✓ Adopte le budget primitif de l'assainissement pour 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recette de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 31 821,71 €
- Section d'investissement : 7 799,00 €

Etaient présents : MM. COIGNEAU Séverine, SAVIGNY Andrée, BOUILLET Anne, QUILLOUT Annie, PANAIS David, FURET Denis, ROS François, SERRE Jennifer DAUSY Antoine et DUMAND Céline.

Absent excusé : CHARRIER Nicolas.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur DAUSY Antoine.

Registre des délibérations du Conseil municipal de Le Poislay

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Liste des délibérations :

08-2024	Approbation du compte-rendu de la séance précédente	Approuvée
09-2024	Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Communal	Approuvée
10-2024	Approbation du Compte Administratif de l'année 2023 - Budget Communal	Approuvée
11-2024	Affectation du résultat de l'exercice 2023	Approuvée
12-2024	Vote des taxes 2024	Approuvée
13-2024	Attribution de subventions aux associations 2024	Approuvée
14-2024	Vote du Budget Primitif de la commune - Exercice 2024	Approuvée
15-2024	Application de la fongibilité des crédits	Approuvée
16-2024	Budget Assainissement – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2023	Approuvée
17-2024	Budget Assainissement – Approbation du Compte Administratif de l'année 2023	Approuvée
18-2024	Budget Assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2023	Approuvée
19-2024	Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif 2024	Approuvée

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance

Sandy. Aubert

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandy. Aubert', written in a cursive style.

